

## Département de l'Ariège

### COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE

#### Compte rendu de la séance du 20 novembre 2017

##### Secrétaire(s) de la séance:

Nathalie IGLESIAS

##### Membres présents :

DOUSSAIN Jean CALANDRY Daniel DELPEUCH Jean-Luc FAUROUX Pierre IGLESIAS Nathalie MERLE Marie-Claude MERTES Sylvain MIQUEU Pierre OULIEU Marie-France SOULERES Serge

##### Membres absents ayant donné procuration:

CABAU Adeline par IGLESIAS Nathalie GALLOT-LAVALLEE Arnaud par DOUSSAIN Jean LASSALLE Nathalie par DELPEUCH Jean-Luc

##### Membres absents:

PARIS Louis ROUX Thierry

##### Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du 12 septembre 2017
- Prise de nouvelles compétences optionnelles par la communauté de communes Couserans Pyrénées
- Election d'un membre au CCAS
- Décision modificative : virement de crédits
- Contrat de location : Appartement Ancienne Gendarmerie
- Ligne de Trésorerie
- Reversement à la coopérative scolaire
- Subventions 2017

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 SEPTEMBRE 2017 : 13 Pour

##### NOUVELLES COMPETENCES OPTIONNELLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES ( D 2017 031)

- Vu la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17 du CGCT relatif au transfert de compétence entre communes et communautés de communes.
- Vu l'arrêté préfectoral du 9 mars 2017, portant statuts de la communauté de communes Couserans Pyrénées
- Vu la délibération n° DEL-2017-156 du 7/09/2017 relative aux nouvelles compétences optionnelles

La délibération du Conseil Communautaire du 7 septembre 2017 porte prise de compétences :

- Création et gestion de Maisons de Service au Public d'intérêt communautaire et définition des obligations de service public y afférent (vote n° 1)
- Assainissement (vote n°2)
- Eau (vote n°3)

Cette délibération a été notifiée à la commune le 13 septembre 2017.

Il est aujourd'hui nécessaire de délibérer sur cette prise de compétences nouvelles, car la commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. Pour rappel, l'absence de délibération vaut approbation.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et après examen de la délibération du Conseil Communautaire :

**Le Conseil après en avoir délibéré, se prononce :**

- **vote n° 1 : Création et gestion de Maisons de Service au Public d'intérêt communautaire et définition des obligations de service public y afférent**  
le conseil municipal a décidé

<b>Votes pour :</b>	<b>13</b>
Votes contre :	0
Abstention :	0

- **vote n° 2 : Assainissement**  
le conseil municipal a décidé

<b>Votes pour :</b>	<b>13</b>
Votes contre :	0
Abstention :	0

- **vote n° 3 : Eau**  
le conseil municipal a décidé

<b>Votes pour :</b>	<b>13</b>
Votes contre :	0
Abstention :	0

Et autorise le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### ELECTION D'UN MEMBRE AU CCAS ( D 2017 032)

Monsieur le Maire expose que Monsieur Louis PARIS souhaite démissionner du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Sa démission a été acceptée et il a lieu de le remplacer car le nombre de membres du conseil municipal est de 4 au sein du conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire fait appel à candidature, Monsieur Pierre FAUROUX pose candidature.

Il est procédé au déroulement du vote.

- Votant : 13
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7
- Nul ou blanc : 0

Résultat : Mr Pierre FAUROUX : 13 voix

Mr Pierre FAUROUX a été proclamé membres au conseil d'administration du CCAS.

### CONTRAT DE LOCATION APPARTEMENT ANCIENNE GENDARMERIE ( D 2017 033)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que l'appartement situé au 1er étage du bâtiment Ancienne Gendarmérie au dessus des bureaux des Infirmières est disponible à la location.

Mr Dominique DROSSARD est intéressé par cet appartement.

Il est proposé de fixer un loyer mensuel de 400,00 Euros.

Ouï cet exposé et à l'unanimité,

Le conseil municipal :

- accepte et autorise Monsieur le Maire pour établir et signer le contrat de location avec Mr Dominique DROSSARD, à compter du 1er janvier 2018.

- fixe le montant du loyer à 400,00 euros par mois (quatre cent euros).

Vote : 13 Pour

#### REALISATION D'UN PRET RELAI ( D 2017 034)

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de demander un prêt relais de 32.600 € afin d'assurer la trésorerie.

Ce prêt relais permettra de payer les entreprises qui ont été retenues pour l'aménagement de l'aire de jeux et le changement des menuiseries des bâtiments communaux dans l'attente du paiement des différentes subventions.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté :

- Décide de demander un prêt relais de 32.600 € sur une période de 2 ans.

- Décide de demander à la Caisse d'Epargne ce prêt dont les conditions sont les suivantes : Taux de 1.20% avec paiement périodique ou à terme de l'avance avec intérêts calculés prorata temporis.

- Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement de prêt,

- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Vote : 13 Pour

#### Vote de crédits supplémentaires - ste croix ( D 2017 035)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60612	Energie - Electricité	2000.00	
6064	Fournitures administratives	1000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	8000.00	
6411	Personnel titulaire	3000.00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	900.00	
6688	Autres	150.00	
6288	Autres services extérieurs	4250.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		19300.00
<b>TOTAL :</b>		<b>19300.00</b>	<b>19300.00</b>

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2188	Autres immobilisations corporelles	15000.00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0.00	
2315 - 13	Installat°, matériel et outillage techni	17450.00	
1641	Emprunts en euros		32450.00
<b>TOTAL :</b>		<b>32450.00</b>	<b>32450.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>51750.00</b>	<b>51750.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote : 13 Pour

### REVERSEMENT SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL A LA COOPERATIVE SCOLAIRE ( D 2017 036)

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental de l'Ariège a versé une subvention pour la sortie scolaire pour l'année 2016-2017, d'un montant de 270,00 €uros.

Cette aide financière était pour la coopérative scolaire de Ste Croix Volvestre qui a financé cette sortie.

Il a lieu de reverser cette somme à la coopérative.

Après discussion,

L'assemblée communale autorise et mandate Monsieur le Maire pour reverser cette somme soit 270,00 €uros à la coopérative scolaire, par un mandat à l'article 6574, exercice 2017.

Vote : 13 Pour

### SUBVENTION 2017 - CLUB DE PETANQUE ( D 2017 037)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention au Ste Croix Pétanque d'un montant de 500 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 500 €uros à Ste Croix Pétanque.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2017.

Vote : 13 Pour

### SUBVENTION 2017 - FOYER RURAL ( D 2017 038)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention au Foyer Rural de Ste Croix d'un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros au Foyer Rural de Ste Croix.
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2017.

Vote : 13 Pour

#### SUBVENTION 2017 - LA GAULE CUXEENNE ( LA PECHE ) ( D 2017 039)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à la Gaule Cruxéenne (La Pêche) d'un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir ne pas prendre part au vote.

Mr Sylvain MERTES est membre de cette association et il ne prend pas part au vote

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros à la Gaule Cruxéenne (La Pêche).
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2017.

Vote : 12 Pour

#### SUBVENTION 2017 - ST HUBERT CRUXEEN (LA CHASSE) ( D 2017 040)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à St Hubert Cruxéen (La Chasse) un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mr Arnaud GALLOT-LAVALLE est membre de cette association et ne prend pas part au vote.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros au St Hubert Cruxéen.
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2017.

Vote: 12 Pour

### SUBVENTION 2017 - SANGLIER ARIEGEOIS ( D 2017 041)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention aux Sanglier Ariègeois d'un montant de 235 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mr Arnaud GALLOT-LAVALLEE est membre de cette association et ne prend pas part au vote

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 € au Sanglier Ariègeois

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2017.

Vote : 12 Pour

### SUBVENTION 2017 - ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE ( D 2017 042)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention au Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Ste Croix Volvestre d'un montant de 590 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mr Pierre FAUROUX est membre de cette association et ne prend pas part au vote.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 590 € aux Anciens Combattants de Victime de Guerre de Ste Croix Volvestre

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2017.

Vote : 12 Pour

### SUBVENTION 2017 - AMICALE DES POMPIERS DE CAZERES ( D 2017 043)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à l'Amicale des Pompiers de Cazères d'un montant de 180 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 180 €uros à l'Amicale des Pompiers de Cazères.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2017.

Vote : 13 Pour

#### SUBVENTION 2017 AMICALE POMPIERS ST GIRONS ( D 2017 044)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à l'Amicale des Pompiers de St Girons d'un montant de 180 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 180 €uros à l'Amicale des Pompiers de Saint Girons.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2017.

Vote : 13 Pour

#### SUBVENTION 2017 - LOISIRS ET DETENTE EN VOLVESTRE ( D 2017 045)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à Loisirs et Détente en Volvestre d'un montant de 300 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mme Marie-France OULIEU est membre de cette association et ne prend pas part au vote.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 300 €uros à Loisirs et Détente en Volvestre

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2017.

Vote : 12 Pour

#### SUBVENTION 2017 - TENNIS CLUB CRUXEEN ( D 2017 046)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention au Tennis Club Cruxéen d'un montant de 1.000 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 1.000 €uros au Tennis Club Cruxéen

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2017.

Vote : 13 Pour

#### SUBVENTION 2017- ART'CADE ET TI'STIVAL ( D 2017 047)

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à Art'Cade d'un montant de 800 €uros et une subvention pour le Ti'stival organisé par Art'Cade de 500 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 800 €uros pour Art'Cade et 500 €uros pour le Ti'Stival

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2017.

Vote : 13 Pour

#### SUBVENTION 2017 - MARCHE DE STE CROIX ( D 2017 048)

Monsieur le Maire expose que la réuinion de travail a décidé d'attribuer une subvention au Marché de Ste Croix d'un montant de 300 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 300 €uros au Marché de Ste Croix.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2017.



Vote : 13 Pour

**SUBVENTION 2017 - ASSOCIATION REMP ' ARTS ( D 2017 049)**

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à Remp'Arts d'un montant de 100 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 100 €uros pour Remp'Arts

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2017.

Vote : 11 Pour 1 Contre 1 abstention

**SUBVENTION 2017 - ASSOCIATIONS LES BAZIS ( D 2017 050)**

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à l'association Les Bazis d'un montant de 100 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 100 €uros à l'association Les Bazis

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2017.

Vote : 13 Pour

**SUBVENTION 2017 - ART ET VIE ET CINEBALADE ( D 2017 052)**

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à Art et Vie au Village d'un montant de 235 €uros et pour l'organisation de cinébalade de 200 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 € à Art et Vie au Village et de 200 € pour cinébalade.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2017.

Vote : 13 Pour

#### HEURES SUPPLEMENTAIRES AGENT CONTRACTUEL ( D 2017 051)

Monsieur le Maire expose que l'agent contractuel qui est employé pour palier le congé longue maladie de Mr PERIS a effectué des heures supplémentaires pour la mise en place de la fête locale et la France en Courant.

Il a lieu de lui régler ces heures avant la fin de l'année 2017.

Il est proposé de lui régler 6 heures complémentaires et 14 heures supplémentaires.

Où cet exposé et après discussion,

L'assemblée communale

- accepte et autorise Monsieur le Maire à régler 6 heures complémentaires et 14 heures supplémentaires suivant l'indice brut 340 ( indice majoré 321) à l'agent contractuel en remplacement en CDD pour palier l'indisponibilité de Mr PERIS sur le traitement du mois de décembre 2017.

Vote : 13 Pour